

Déclaration sur la réunion du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international (2005) concernant l'apparition d'un nouveau coronavirus 2019 (n-CoV) le 23 janvier 2020

La réunion du comité d'urgence convoquée par le directeur général de l'OMS en vertu du Règlement sanitaire international (RSI) (2005) concernant l'épidémie de nouveau coronavirus 2019 en République populaire de Chine, dont les exportations sont actuellement signalées en République de Corée, au Japon, en Thaïlande et à Singapour, a eu lieu le mercredi 22 janvier 2020, de 12 h à 16 h 30, heure de Genève (CEST), et le jeudi 23 janvier 2020, de 12 h à 15 h 10. Le rôle du comité est de conseiller le directeur général, qui prend la décision finale sur la détermination d'une urgence de santé publique de portée internationale (PHEIC). Le comité fournit également des conseils de santé publique ou suggère des recommandations formelles temporaires, le cas échéant.

Compte rendu de la réunion

[Les membres et les conseillers du comité d'urgence](#) ont été convoqués par téléconférence.

Le directeur général a souhaité la bienvenue au Comité et l'a remercié pour son soutien. Il passe la parole au président, le professeur Didier Houssin.

Le professeur Houssin a également souhaité la bienvenue au Comité et a donné la parole au Secrétariat.

Le 22 janvier, des représentants du département juridique de l'OMS et du département de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique ont informé les membres du Comité sur leurs rôles et responsabilités.

Il a été rappelé aux membres du comité leur devoir de confidentialité et leur responsabilité de divulguer les liens personnels, financiers ou professionnels qui pourraient être considérés comme un conflit d'intérêts. Chaque membre présent a été interrogé et aucun conflit d'intérêt n'a été jugé pertinent pour la réunion.

Le président a ensuite passé en revue l'ordre du jour de la réunion et a présenté les présentateurs.

Le 23 janvier, des représentants du ministère de la santé de la République populaire de Chine, du Japon, de la Thaïlande et de la République de Corée ont fait le point sur la situation dans leur pays. Le nombre de cas signalés en Chine a augmenté, avec 557 cas confirmés à ce jour.

Conclusions et conseils

Le 22 janvier, les membres du comité d'urgence ont exprimé des opinions divergentes sur la question de savoir si cet événement constitue ou non un PHEIC. À l'époque, l'avis était que l'événement ne constituait pas un PHEIC, mais les membres du Comité ont convenu de l'urgence de la situation et ont suggéré que le Comité soit convoqué à nouveau dans quelques jours pour examiner la situation plus en détail.

Après l'annonce de nouvelles mesures de confinement à Wuhan le 22 janvier, le directeur général a demandé au comité d'urgence de se réunir à nouveau le 23 janvier pour étudier les informations fournies par les autorités chinoises sur l'évolution épidémiologique la plus récente et les mesures de gestion des risques prises.

Les autorités chinoises ont présenté de nouvelles informations épidémiologiques qui ont révélé une augmentation du nombre de cas, de cas suspects, de provinces touchées, et la proportion de décès dans les cas actuellement signalés de 4% (17 sur 557). Ils ont signalé des cas de quatrième génération à Wuhan et des cas de deuxième génération en dehors de Wuhan, ainsi que certains groupes en dehors de la province de Hubei. Ils ont expliqué que des mesures d'endiguement strictes (fermeture des systèmes de transport public dans la ville de Wuhan, ainsi que dans d'autres villes voisines). Après cette présentation, la CE a été informée de l'évolution au Japon, en République de Corée et en Thaïlande, et du fait qu'un nouveau cas possible avait été identifié à Singapour.

Le Comité a salué les efforts déployés par la Chine pour enquêter sur l'épidémie actuelle et la contenir.

Les éléments suivants ont été considérés comme essentiels :

La transmission interhumaine se produit et une estimation préliminaire du R0 de 1,4-2,5 a été présentée. L'amplification a eu lieu dans un établissement de santé. Parmi les cas confirmés, 25 % sont considérés comme graves. La source est encore inconnue (très probablement un réservoir animal) et l'étendue de la transmission d'homme à homme n'est pas encore claire.

Plusieurs membres ont estimé qu'il est encore trop tôt pour déclarer un PHEIC, étant donné sa nature restrictive et binaire.

Sur la base de ces opinions divergentes, la CE formule les conseils suivants :

A l'OMS

Le Comité est prêt à se réunir à nouveau dans une dizaine de jours, ou plus tôt si le Directeur général le juge nécessaire.

Le Comité a demandé instamment de soutenir les efforts en cours par le biais d'une mission internationale multidisciplinaire de l'OMS, comprenant des experts nationaux. La mission examinerait et soutiendrait les efforts visant à étudier la source animale de l'épidémie,

l'étendue de la transmission interhumaine, les efforts de dépistage dans d'autres provinces de Chine, l'amélioration de la surveillance des infections respiratoires aiguës graves dans ces régions, et à renforcer les mesures de confinement et d'atténuation. Une mission fournirait des informations à la communauté internationale pour aider à comprendre la situation et son impact potentiel sur la santé publique.

L'OMS devrait continuer à fournir tout le soutien technique et opérationnel nécessaire pour répondre à cette épidémie, notamment avec ses vastes réseaux de partenaires et d'institutions collaboratrices, pour mettre en œuvre une stratégie globale de communication des risques et pour permettre l'avancement de la recherche et des développements scientifiques en rapport avec ce nouveau coronavirus.

Face à l'évolution de la situation épidémiologique et à la nature binaire restrictive de la déclaration ou non d'un PHEIC, l'OMS devrait envisager un système plus nuancé, qui permettrait un niveau d'alerte intermédiaire. Un tel système refléterait mieux la gravité d'une épidémie, son impact et les mesures requises, et faciliterait une meilleure coordination internationale, y compris les efforts de recherche pour développer des contre-mesures médicales.

A la République populaire de Chine

- Fournir davantage d'informations sur les mesures de gestion des risques à l'échelle intergouvernementale, y compris les systèmes de gestion de crise aux niveaux national, provincial et municipal, et d'autres mesures nationales.
- Renforcer les mesures de santé publique rationnelles pour contenir et atténuer l'épidémie actuelle.
- Renforcer la surveillance et la recherche active de cas dans toute la Chine, en particulier pendant la célébration du Nouvel An chinois.
- Collaborer avec l'OMS et ses partenaires pour mener des enquêtes afin de comprendre l'épidémiologie et l'évolution de cette flambée, y compris des enquêtes spécifiques pour comprendre la source du nouveau coronavirus, notamment le réservoir animal, et les animaux impliqués dans la transmission zoonotique, ainsi que la compréhension de son plein potentiel de transmission interhumaine et, là où la transmission a lieu, les caractéristiques cliniques associées à l'infection et le traitement nécessaire pour réduire la morbidité et la mortalité.
- Continuer à partager avec l'OMS les données complètes sur tous les cas, y compris les séquences du génome, et les détails de toute infection ou groupe d'infections des travailleurs de la santé.
- Effectuer un contrôle à la sortie des aéroports et des ports internationaux dans les provinces concernées, dans le but de détecter rapidement les voyageurs symptomatiques pour une évaluation et un traitement ultérieurs, tout en minimisant les interférences avec le trafic international.

- Encourager le contrôle dans les aéroports nationaux, les gares ferroviaires et les gares routières longue distance, si nécessaire.

Vers d'autres pays

On s'attend à ce que l'exportation internationale de cas puisse se poursuivre dans n'importe quel pays. Ainsi, tous les pays doivent être préparés à l'endigement, y compris la surveillance active, la détection précoce, l'isolement et la gestion des cas, la recherche des contacts et la prévention de la propagation de l'infection à CoV 2019, et à partager des données complètes avec l'OMS.

Les pays sont tenus de partager les informations avec l'OMS conformément au RSI.

Des conseils techniques sont disponibles à l'adresse

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Les pays doivent s'attacher tout particulièrement à réduire l'infection humaine, à prévenir la transmission secondaire et la propagation internationale et à contribuer à la réponse internationale par une communication et une collaboration multisectorielles et une participation active à l'amélioration des connaissances sur le virus et la maladie, ainsi qu'au progrès de la recherche. Les pays devraient également suivre les conseils aux voyageurs de l'OMS¹.

À la communauté mondiale

Comme il s'agit d'un nouveau coronavirus, et qu'il a été démontré précédemment que des coronavirus similaires nécessitaient des efforts considérables pour le partage régulier de l'information et la recherche, la communauté mondiale devrait continuer à faire preuve de solidarité et de coopération, conformément à l'article 44 du RSI (2005), en se soutenant mutuellement pour l'identification de la source de ce nouveau virus, de son plein potentiel de transmission interhumaine, de la préparation à l'importation éventuelle de cas et de la recherche pour la mise au point des traitements nécessaires.

Le Directeur général a remercié le Comité pour ses conseils.

¹ https://www.who.int/ith/2020-0901_outbreak_of_Pneumonia_caused_by_a_new_coronavirus_in_C/en/